



## **PROCES VERBAL DE LA REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2014**

Le 28 mars 2014, à 20h30,

le Conseil Municipal de la Commune d'Arsac, dument convoqué le 24 mars 2014, par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBO-Maire.

**Etaient Présents** : Frédéric AURIER – Régis BERNALEAU – Jean-Paul BOSC – Véronique BRAJON – Sylvie CAPERA-VIGNES – Eric CHARBONNIER – Arlette CHAVANNE – Nadine DUCOURTIOUX – Michel HAUTIER – Bernadette HENRIEY – Jean-François INDA – Dominique LAFRENOY – Christophe PEPIN – Karine PEROCHON – Hélène PIQUER – Rosy PIRAME – Béatrice PUGINIER – Jean RENOU – Aline SALLEBERT – Florise SICHEL – Gérard SONGY – Claude VIDALENS

formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance** : Béatrice PUGINIER

### **1) INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX**

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gérard DUBO, Maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités, ci-dessus, installés dans leurs fonctions.

Madame Béatrice PUGINIER a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

### **2) ELECTION DU MAIRE**

La plus âgée des membres présents du Conseil Municipal, Madame Nadine DUCOURTIOUX, a pris la présidence de l'Assemblée. Elle a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil, a dénombré 23 Conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Elle a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Municipal a désigné deux assesseurs : Sylvie CAPERA-VIGNES et Michel HAUTIER.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au Président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le Conseiller Municipal a déposé lui-même dans le réceptacle prévu à cet effet.

Après le vote du dernier Conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

#### Résultats du premier tour de scrutin

✓ Nombre de votants	23
✓ Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	1
✓ Nombre de suffrages exprimés	22
✓ Majorité absolue	12
✓ Nombre de suffrages obtenus :	
○ Gérard DUBO	22

Monsieur Gérard DUBO a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

### **3) ELECTION DES ADJOINTS**

Sous la présidence de Monsieur Gérard DUBO, élu Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints.

Le Président a indiqué qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la Commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit 6 adjoints au Maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la Commune disposait, à ce jour, de 6 adjoints. Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a fixé à 6 le nombre des adjoints au Maire de la Commune.

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil Municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un, sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (articles L.2122-4 et L.2122-7-2 du CGCT).

Le Conseil Municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du Maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire qui doivent comporter au plus autant de Conseillers Municipaux que d'Adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire avait été déposée. Il a ensuite été procédé à l'élection des Adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau désigné.

#### Résultats du premier tour de scrutin

✓ Nombre de votants	23
✓ Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	Néant
✓ Nombre de suffrages exprimés	23
✓ Majorité absolue	12
✓ Nombre de suffrages obtenus :	
○ Liste Jean-François INDA	23

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Jean-François INDA.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-dessous :

- ✓ Jean-François INDA,
- ✓ Florise SICHEL,
- ✓ Jean RENOUD,
- ✓ Nadine DUCOURTIOUX,
- ✓ Dominique LAFRENOY,
- ✓ Aline SALLEBERT.

#### **4) DELEGATION SPECIALE**

En interface avec Florise SICHEL et Jean-François INDA, une délégation spéciale est donnée à :

- ✓ Michel HAUTIER
- ✓ Gérard SONGY

#### **5) MISE EN PLACE DES GROUPES DE TRAVAIL**

- ✓ ECOLE DE DEMAIN

Responsables : Florise SICHEL et Jean-François INDA

Arlette CHAVANNE

Michel HAUTIER

Dominique LAFRENOY  
Karine PEROCHON

Christophe PEPIN  
Aline SALLEBERT

✓ AMENAGEMENT DU BOURG ET HAMEAUX

Responsable : Jean-François INDA

Frédéric AURIER  
Eric CHARBONNIER  
Bernadette HENRIEY  
Claude VIDALENS

Jean-Paul BOSC  
Michel HAUTIER  
Gérard SONGY

✓ REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES

Responsables : Nadine DUCOURTIOUX et Jean-François INDA

Frédéric AURIER  
Arlette CHAVANNE  
Bernadette HENRIEY  
Hélène PIQUER  
Aline SALLEBERT  
Claude VIDALENS

Véronique BRAJON  
Michel HAUTIER  
Christophe PEPIN  
Rosy PIRAME  
Florise SICHEL

✓ ASSOCIATIF (LOCAUX-SALLES-TERRAINS)

Responsables : Nadine DUCOURTIOUX et Dominique LAFRENOY

Frédéric AURIER  
Sylvie CAPERA-VIGNES  
Bernadette HENRIEY  
Hélène PIQUER  
Claude VIDALENS

Véronique BRAJON  
Arlette CHAVANNE  
Christophe PEPIN  
Rosy PIRAME

✓ CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Responsables : Nadine DUCOURTIOUX et Florise SICHEL

Arlette CHAVANNE  
Karine PEROCHON

Christophe PEPIN

✓ CARITATIF ET HUMANITAIRE

Responsable : Nadine DUCOURTIOUX

Arlette CHAVANNE  
Rosy PIRAME

Bernadette HENRIEY  
Claude VIDALENS

✓ PROJETS CULTURELS

Responsable : Nadine DUCOURTIOUX

Véronique BRAJON  
Dominique LAFRENOY

Arlette CHAVANNE  
Rosy PIRAME

✓ ANIMATIONS ET FETES COMMUNALES

Responsables : Nadine DUCOURTIOUX et Dominique LAFRENOY

Sylvie CAPERA-VIGNES  
Rosy PIRAME

Arlette CHAVANNE

✓ PATRIMOINE

Responsable : Dominique LAFRENOY

Régis BERNALEAU  
Gérard SONGY

Jean-Paul BOSC

✓ COMMUNICATION

Responsables : Nadine DUCOURTIOUX et Dominique LAFRENOY

Frédéric AURIER  
Eric CHARBONNIER  
Christophe PEPIN

Régis BERNALEAU  
Bernadette HENRIEY  
Hélène PIQUER

✓ CHEMINEMENTS DOUX

Responsable : Aline SALLEBERT

Jean-Paul BOSC  
Béatrice PUGINIER

Nadine DUCOURTIOUX  
Florise SICHEL

✓ SUIVI ET ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

Responsable : Jean- François INDA

Frédéric AURIER  
Michel HAUTIER  
Claude VIDALENS

Eric CHARBONNIER  
Gérard SONGY

✓ URBANISME ET P.L.U.

Responsables : Jean-François INDA et Jean RENOUD

Frédéric AURIER  
Sylvie CAPERA-VIGNES  
Michel HAUTIER

Régis BERNALEAU  
Eric CHARBONNIER  
Claude VIDALENS

✓ RELATIONNEL ASSOCIATIONS

Responsable : Dominique LAFRENOY

Sylvie CAPERA-VIGNES  
Arlette CHAVANNE  
Hélène PIQUER  
Claude VIDALENS

Eric CHARBONNIER  
Nadine DUCOURTIOUX  
Rosy PIRAME

✓ AFFAIRES SCOLAIRES / PERISCOLAIRES ET CONSEILS DE CLASSES

Responsable : Florise SICHEL

Arlette CHAVANNE  
Karine PEROCHON

Christophe PEPIN  
Aline SALLEBERT

✓ ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Responsable : Aline SALLEBERT

Régis BERNALEAU  
Nadine DUCOURTIOUX  
Florise SICHEL

Jean-Paul BOSC  
Béatrice PUGINIER

**6) ELECTION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET ORGANISMES LOCAUX**

✓ SYNDICAT DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT D'ARSAC-CANTENAC-MARGAUX-SOUSSANS (S.I.E.A.)

Jean RENOUD - titulaire  
Jean-Paul BOSC - titulaire  
Eric CHARBONNIER – suppléant

✓ SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES BASSINS VERSANTS ARTIGUE MAQUELINE (S.I.B.V. A.M.)

Jean RENOUD  
Jean-Paul BOSC

✓ SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DES JALLES DU CARTILLON ET DE CASTELNAU (S.M.B.V. J.C.C.)

Jean RENOUD  
Jean-Paul BOSC

✓ SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRIFICATION DU MEDOC (S.I.E.M.)

Gérard SONGY  
Dominique LAFRENOY

✓ CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE « PANCHON »

Aline SALLEBERT

Gérard SONGY

✓ MISSION LOCALE DU MEDOC

Nadine DUCOURTIOUX  
Arlette CHAVANNE

✓ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Nadine DUCOURTIOUX  
Arlette CHAVANNE  
Bernadette HENRIEY  
Claude VIDALENS

**7) VOTE DES INDEMNITES**

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, avec effet au 29 mars 2014 :

- ✓ de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 35% de l'indice 1015,
- ✓ de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire à 15% de l'indice 1015,
- ✓ de fixer le montant de l'indemnité de fonction de conseiller municipal ayant reçu délégation du Maire à 7,5% de l'indice 1015.

***La séance est levée à 21h20***